# Les psychoéducatrices et les psychoéducateurs

## **SPPOM**





## Qu'est-ce que la **psychoéducation?**

La psychoéducation se caractérise par une intervention directe ciblant les capacités adaptatives des élèves. Les psychoéducatrices et les psychoéducateurs peuvent offrir des services de dépistage, de réadaptation et de consultation. Leur pratique permet également de conseiller, de soutenir et d'assister les divers acteurs des équipes-écoles.

Leur intervention se base sur les forces de l'individu et des différents milieux. Leur pratique se distingue par la combinaison du vécu partagé et d'une approche clinique. Elles ou ils peuvent évaluer l'adaptation psychosociale et les capacités adaptatives des personnes présentant des difficultés variées. Cette évaluation vise à offrir des solutions appropriées qui mobiliseront l'individu et son entourage.

Les problématiques touchées peuvent être de type émotionnel ou comportemental (attention, hyperactivité, opposition, anxiété, habiletés sociales, conflits, intimidation, agressivité, passivité, estime de soi, etc.).

Pour porter le titre de psychoéducatrice ou de psychoéducateur, un diplôme de niveau maîtrise est nécessaire. Ces derniers doivent aussi faire partie de l'Ordre des psychoéducatrices et psychoéducateurs du Québec. Certains actes professionnels leur sont réservés en vertu de la loi.

### Leurs actions au quotidien

- Évaluent les difficultés et les capacités adaptatives ou comportementales des élèves par l'observation, l'analyse, la cueillette d'information et l'utilisation d'outils standardisés.
- Dépistent les élèves pouvant présenter des difficultés significatives au niveau du comportement ou de la santé mentale;
- Aident le personnel enseignant à préciser la nature de la problématique, les conseillent et les soutiennent dans leurs démarches.
- Offrent des conseils sur l'aménagement des écoles et des locaux afin de prévenir les difficultés des élèves.
- Offrent du support et des conseils au personnel enseignant, au personnel de soutien, aux directions et aux parents au sujet des interventions à privilégier auprès d'un élève ou d'un groupe.
- Accompagnent les intervenants et les élèves de certaines classes adaptées (troubles de comportement, troubles d'attachement, troubles liés à la psychopathologie, déficience intellectuelle, retard de développement, etc.).
- Animent des programmes et des activités spécifiques dans des classes ou auprès de groupes d'élèves présentant des difficultés semblables.
- Interviennent sur une base individuelle auprès des élèves présentant des difficultés adaptatives en leur proposant des objectifs et des stratégies.
- À la demande des écoles, participent à l'élaboration d'activités de prévention et les animent.
- Participent à l'élaboration et au suivi des plans d'intervention individualisés des élèves à risque et HDAA.
- Collaborent avec les partenaires d'intervention internes (autres ressources de l'école) ou externes (autres organisations).

#### Une offre accrue de ce service permettrait...

- D'agir plus tôt.
- D'offrir du soutien supplémentaire et de l'accompagnement au personnel de l'école et aux parents.
- De créer de meilleurs liens entre le primaire, le secondaire et l'éducation des adultes dans un contexte de transition et de continuité.
- D'améliorer l'accessibilité aux services et la prise en charge, en étant proactif plutôt que réactif.
- De dépister et d'aider ceux dont la manifestation des problèmes est moins visible, mais tout aussi importante.
- D'assurer un suivi du plan d'intervention.
- D'élaborer des outils adaptés aux besoins des milieux et de partager cette expertise avec les intervenants.
- D'intervenir auprès de tous les élèves dans un objectif de prévention.
- D'avoir un impact positif sur l'adaptation de tous les élèves, particulièrement ceux qui sont vulnérables.